

# Présentation des programmes & fonds européens dans le Gers

*Pascal BOLOT, Secrétaire Général pour  
les Affaires Régionales*

# L'investissement de l'Union européenne en Midi-Pyrénées

**1,3 milliard d'euros** à travers les programmes régionaux

- >> La politique de développement rural - FEADER  
**721 millions €**
  
- >> La politique régionale - FEDER & FSE  
**622 millions €**
  - Compétitivité et emploi
  - Coopération territoriale européenne

# Les programmes régionaux

**FSE**  
**FEDER**  
**FEADER**

# Ce qui change avec les nouveaux programmes

La fin du zonage : tout le territoire de Midi-Pyrénées est concerné

Concentration thématique autour des stratégies européennes de Lisbonne et Göteborg : innovation, compétitivité et développement durable

# Les actions soutenues

## COMPÉTITIVITÉ

**Energie** Développement durable  
Partenariat public/privé dans la recherche **PME**  
Commerces de proximité  
Pôle de compétitivité **Innovation**  
Plate forme technologique  
Création d'entreprise

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Energies renouvelables**  
Bâtiment économe Biodiversité  
**Eau** Prévention des risques  
Economies d'énergie **Natura 2000**  
**Ressources naturelles**  
Education à l'environnement  
Qualité des milieux aquatiques

## DÉVELOPPEMENT RURAL

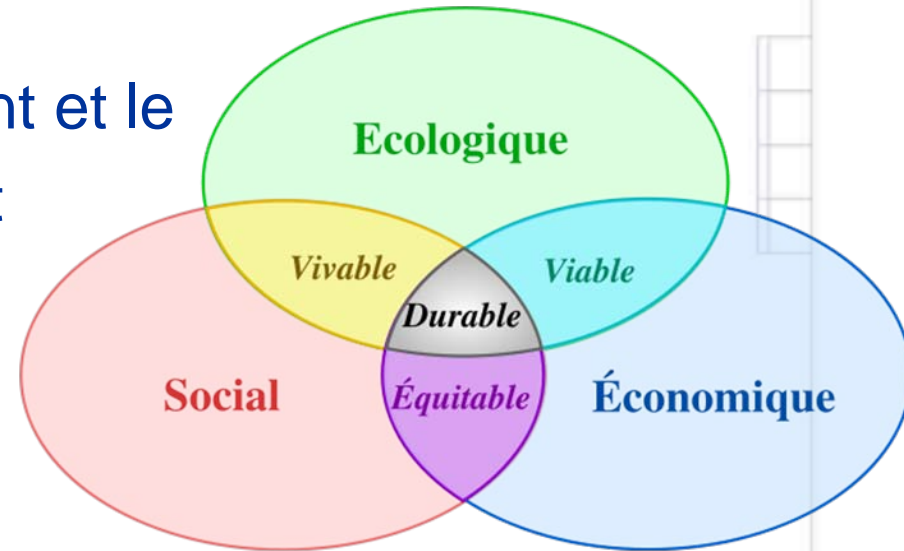
Crèche - Maison de santé  
Forêt - bois **Qualité de vie**  
**Eau** Internet haut-débit  
Biodiversité **Qualité alimentaire**  
Agriculture biologique **Tourisme rural**  
**Montagne** Pastoralisme  
Micro-entreprises

## EMPLOI

**Formation tout au long de la vie** Plan de formation  
Accompagnement des chômeurs  
Développement des compétences **Lutte contre les discriminations**  
Egalité femme-homme  
Mutations économiques  
**Reconversion**

# Les priorités transversales

L'environnement et le  
développement  
durable



L'emploi



L'égalité des  
chances



# Une gestion partenariale

- Une Autorité de Gestion :  
la Préfecture de la région Midi-Pyrénées
- Une gestion déléguée selon leurs compétences  
à des collectivités territoriales :
  - Conseil Régional
  - Conseils Généraux >> Conseil Général du Gers
- à des organismes :
  - Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE)
  - Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)

## Des décisions collégiales

Les partenaires se réunissent en moyenne chaque trimestre au sein du

### Comité Régional Unique de Programmation

pour sélectionner ensemble les projets qui bénéficieront du soutien de l'Union européenne

# Comment réaliser un projet européen ?

- Le projet doit s'inscrire dans les priorités définies dans les programmes
- Les 3 phases de votre projet

1

- Conception du projet
- Recherche de cofinanceurs
- Dossier de candidature (présentation du projet, calendrier de réalisation, plan de financement...)
- Dépôt de candidature

2

- Les services gestionnaires instruisent le dossier de candidature
- Ils donnent un avis d'opportunité sur le projet au regard des priorités européennes
- Les partenaires réunis en comité de programmation sélectionnent les projets qui recevront un cofinancement européen

3

## VOTRE PROJET A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ ?

- Vous allez recevoir le soutien financier de l'Union européenne pour le réaliser
- A chaque étape de sa réalisation, le financement européen vous est versé sur la base des dépenses que vous justifiez

# 1

- Conception du projet
- Recherche de cofinanceurs
- Dossier de candidature  
(présentation du projet,  
calendrier de réalisation,  
plan de financement...)
- Dépôt de candidature

# Montage du projet

1

- Conception du projet
- Recherche de cofinanceurs
- Dossier de candidature (présentation du projet, calendrier de réalisation, plan de financement...)
- Dépôt de candidature

N'hésitez pas à contacter la Préfecture de région avant ou pendant le montage de votre projet.

Pour vous orienter et vous accompagner, votre contact :

**Mathilde GRANDVAL**

mathilde.grandval@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

05 34 45 33 14

## 2

- Les services gestionnaires instruisent le dossier de candidature
- Ils donnent un avis d'opportunité sur le projet au regard des priorités européennes
- Les partenaires réunis en comité de programmation sélectionnent les projets qui recevront un cofinancement européen

2

- Les services gestionnaires instruisent le dossier de candidature
- Ils donnent un avis d'opportunité sur le projet au regard des priorités européennes
- Les partenaires réunis en comité de programmation sélectionnent les projets qui recevront un cofinancement européen

## Instruction du projet

Le service compétent, désigné en fonction de la nature de votre projet, instruit votre projet.

- La DRRT (Etat) pour un projet de recherche
- La DAER (Conseil régional) pour l'aide aux entreprises
- Un OPCA pour un projet de formation en entreprise
- ...

Ce service vous contactera pendant l'instruction pour des compléments d'information éventuels.

# 3

## VOTRE PROJET A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ ?

- Vous allez recevoir le soutien financier de l'Union européenne pour le réaliser
- A chaque étape de sa réalisation, le financement européen vous est versé sur la base des dépenses que vous justifiez

3

VOTRE PROJET A ÉTÉ  
SÉLECTIONNÉ ?

- Vous allez recevoir le soutien financier de l'Union européenne pour le réaliser
- A chaque étape de sa réalisation, le financement européen vous est versé sur la base des dépenses que vous justifiez

# Réalisation du projet

Vous signez un « contrat »

Vous avez des obligations à remplir en contrepartie de la subvention européenne. Les gestionnaires sont là pour vous aider à les remplir.

- respecter les clauses du contrat
  - assurer la publicité du financement européen
- >> le kit de communication du bénéficiaire
- justifier les dépenses
  - conserver les pièces administratives
- >> s'agissant d'argent public, vous devez être en mesure de justifier en cas de contrôle
- ...

# Les programmes de coopération territoriale européenne

**FEDER**

# Les programmes de coopération



- La coopération transfrontalière  
Espagne-France-Andorre  
[www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu)



- La coopération transnationale  
SUDOE (Sud-ouest européen)  
[www.interreg-sudoe.eu](http://www.interreg-sudoe.eu)



- La coopération interrégionale  
Interreg IVC (Union européenne)  
[www.interreg4c.eu](http://www.interreg4c.eu)

# Votre contact pour la coopération

Sylvie LEGUEVAQUES

Cellule coopération  
SGAR / Préfecture de Région

05 34 45 33 09

[sylvie.leguevaques@midi-pyrenees.pref.gouv.fr](mailto:sylvie.leguevaques@midi-pyrenees.pref.gouv.fr)

# Les présentations à suivre

...

## La politique régionale

La prise en compte de l'environnement et du développement durable

. *Thierry Galibert, DIREN*

Le FEDER - Fonds Européen de Développement Régional

. *Mathilde Grandval, SGAR*

. *Stéphanie Truillé-Baurens, Conseil régional*

Focus sur les aides aux entreprises

. *Cédric Le Maître, Conseil régional*

Le FSE - Fonds Social Européen

. *Jean-Louis Antomori, DRTEFP*

. *Stéphanie Truillé-Baurens, Conseil régional*

## Le développement rural

Le FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

. *Bruno Lion, DRAF*

. *Michel Tuffery, DDAF*

Les diaporamas & tous les documents de référence sont téléchargeables sur le site dédié aux programmes européens en Midi-Pyrénées :

[www.europe-en-midipyrenees.eu](http://www.europe-en-midipyrenees.eu)

# Merci de votre attention